

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 70 (1931)  
**Heft:** 39  
  
**Artikel:** Le codicille  
**Autor:** E.F.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-224130>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE CODICILLE



LOUIS Rouget était riche et célibataire et vivait seul avec une vieille femme de ménage, sa parente éloignée.

Il recevait de fréquentes visites, car il possédait de nombreux parents, frères, sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines qui, connaissant sa situation aisée, le comblaient de prévenances, l'invitaient à qui mieux mieux.

Il n'y avait pas de fête dans la famille sans lui. On l'accablait de cadeaux et de compliments.

Ses sœurs lui apportaient des confitures, de la gelée de coings, de la marmelade de pommes, des cornichons confits.

Ses frères lui offraient des liqueurs fabriquées par les ménagères exprès pour lui, de l'eau de noix, du cassis, des cerises à l'eau de vie, de l'eau de mélisse.

Les parents de la campagne lui envoyaient des œufs frais, du beurre, du fromage, des poulets ; quand venait la saison des fruits, des pommes, des raisins, des poires, des mirabelles.

Chacun lui faisait des cadeaux à propos de tout, à propos de rien, au jour de l'an, pour sa fête ; pour célébrer le plus petit événement, l'anniversaire de sa naissance, celui de la première dent, de sa première culotte ; ses nièces lui brodaient des pantoufles ; ses neveux lui achetaient des cannes ; comme il fumait, des pipes de tous calibres et de toutes couleurs.

Il possédait une armoire remplie de tous ces objets.

Les cousins de la campagne lui écrivaient des lettres pleines d'assurances de dévouement et de souhaits plus mirifiques les uns que les autres.

Ses nièces ne l'appelaient que « mon bon oncle chéri », puis c'était des compliments à n'en plus finir sur sa bonne mine, sa verdure ; chacun vantait son jugement, ses capacités.

— On te donnerait quarante ans ! s'écriaient ses sœurs.

— Tu ne changes pas, affirmaient ses frères.

— Vous nous enterreront tous, mon bon oncle, lui disait toujours une espiègle petite nièce qui lui brodait des mouchoirs.

— Que Dieu t'entende, mon enfant, répondait égoïstement le vieux garçon.

Malgré toutes les prévenances dont on l'entourait, il n'était pas satisfait ; il se méfiait. Il se demandait si toutes ces démonstrations étaient sincères, si elles ne s'adressaient pas plutôt à sa fortune qu'à sa personne.

Doutes angoissants que les heureux de la terre connaissent seuls.

Les compliments l'ennuyaient ; les cadeaux le laissaient froid.

Il emmagasinait les calottes, les pantoufles, les cannes, les tabatières, sans enthousiasme.

Les douceurs l'écœuraient, les confitures lui paraissaient fades.

Quand il eut soixante-huit ans, il tomba gravement malade.

Ses parents accoururent ; nul ne voulait quitter son chevet ; c'est à peine si sa femme de ménage pouvait l'approcher.

Ses sœurs lui préparaient les breuvages ordonnés par le médecin.

Ses nièces lui présentaient de la tisane toutes les cinq minutes, remettaient l'oreiller en place, bordaient le lit.

Les cousins venaient prendre de ses nouvelles vingt fois par jour.

Le malheureux gémissait d'être si bien soigné.

— Laissez-le donc tranquille, disait la vieille femme de ménage, vous allez le faire mourir.

On ne l'écoutait pas.

Tant de soins, de visites, fatiguèrent tellement le malade qu'il en mourut.

Aussitôt éclipse complète : chacun rentra chez soi ; il ne resta plus que sa fidèle servante pour lui rendre pieusement les derniers devoirs.

Le vieux garçon avait déposé chez un notaire un testament.

Suivant l'ordre reçu, le notaire réunit de suite les membres de la famille.

Il déchira l'enveloppe qui renfermait les dernières volontés du défunt et lut :

« Moi, Louis Rouget, sain de corps et d'esprit, déclare léguer cinq cents francs à chacun de mes parents qui s'abstiendra d'assister à mes obsèques. Pour le reste de ma fortune, j'en ai disposé par un codicille qui doit être ouvert trois mois après mon inhumation. »

Quel original, se dirent les parents surpris.

Rentré chez lui, chacun tint conseil sur la conduite qu'il devait suivre.

— Que faut-il faire ? demanda l'aîné des frères à sa femme.

— Tu feras ce que tu voudras, répondit-elle, il me semble que ce qu'il y aurait de plus raisonnable serait de s'abstenir.

— Ne pas assister aux obsèques, reprit le frère, ne serait guère convenable.

— Cela se fait tous les jours, dit sa femme, on peut avoir un empêchement ; il n'y a là rien d'extraordinaire.

— Nous n'avons pas d'empêchement.

— On peut être malade, par exemple.

— Notre absence produira un mauvais effet.

— Ton frère n'avait qu'à ne pas stipuler qu'il laisserait cinq cents francs à ceux de ses parents qui n'assisteraient pas à son enterrement.

C'est une somme, cela ne se trouve pas tous les jours.

— Maman a raison, appuya sa jeune fille, on ne peut pas perdre autant d'argent ; j'ai besoin d'un piano.

— Il faut que je renouvelle ma garde-robe, dit la mère ; les affaires n'ont pas été bonnes, cette année.

— C'est vrai, dit le frère hésitant.

— Qui te prouve que c'est tout ce que nous aurons ? reprit sa femme. Cet original a dû nous déshériter tous ; un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

— Cependant...

— Nous ne ferons pas de frais, ce sera tout bénéfice.

Le frère se laissa convaincre ; il décida que l'on s'abstiendrait.

Chez la sœur de Louis, une veuve, une discussion s'engagea entre elle et son fils.

Irait-on aux obsèques, oui ou non ?

La veuve opinait pour l'affirmative.

Le fils émettait des objections.

— Tu es donc bien riche, remarqua-t-il aigrement, pour perdre cinq cents francs de gaieté de cœur ?

— Ce n'est pas de gaieté de cœur, soupira la veuve ; on ne peut pas agir autrement.

— Pourquoi ?

— Pourquoi ?

— Mon frère m'a souvent aidée ; à la mort de ton père, il s'est occupé de mes affaires et m'a rendu de grands services ; c'est bien le moins que je fasse un sacrifice pour lui.

— C'est très joli, dit le fils ; mais si nous n'héritons pas, c'est cinq cents francs de perdu.

— Notre absence sera remarquée, représenta la veuve qui réfléchissait.

— On ne remarquera rien du tout ; on ne s'en apercevra pas dans la foule.

— Nous passerons pour des parents dénaturés.

— Nous dirons que nous avons été empêchés, que tu étais indisposée.

— C'est cela ; de cette façon nous sauverons les apparences. Mon pauvre frère ne m'en voudra pas !

— Quant à moi, reprit le fils, tu diras que j'étais en voyage.

Chez les autres parents, mêmes scènes.

Il peut bien nous donner cinq cents francs, arguait une nièce ; nous lui avons fait assez de cadeaux.

S'il a inséré cette clause bizarre dans son testament, ajoutait une autre, c'est qu'il ne veut pas que l'on assiste à ses obsèques ; nous devons respecter ses dernières volontés.

Bien sûr, affirmait une troisième, il savait bien que personne ne serait assez bête pour perdre cinq cents francs aussi sottement.

On aurait bien tort de se gêner pour ce vieux toqué ! exclamaient les neveux en chœur.

Quant aux cousins et cousines, la conduite à tenir en raison de la condition imposée par leur parent ne les laissa pas perplexes longtemps.

Ils furent unanimes pour ne pas se déranger. On lui a assez envoyé de poulets, d'œufs et de fromages ! s'écrièrent-ils, on ne peut pas encore perdre une journée de cinq cents francs.

Quel vieux sorniois que le cousin !

La vieille femme de ménage était restée seule au logis du mort ; elle l'avait enseveli et, pleurant, elle n'avait pas quitté sa dépouille. Quant à la clause du testament, elle ne s'y arrêta pas ; elle résolut de n'en pas tenir compte, perdre la somme promise plutôt que de ne pas accompagner son maître au cimetière.

Le jour des obsèques, la pauvre vieille suivit seule le convoi.

Trois mois après, le notaire réunit de nouveau tous les membres de la famille pour leur donner connaissance du codicille.

Le notaire ajusta ses lunettes.

Un silence profond se fit dans l'assistance.

« Je lègue, lut-il toute ma fortune à celui de mes parents qui, renonçant aux cinq cents francs, n'a pas craint de suivre quand même mes restes jusqu'à ma dernière demeure. »

E. F.

**Il faut s'entendre !** — Un chirurgien réputé à la manie de fredonner des chants patriotiques en entreprenant une opération. Certain jour, au moment précis où il allait introduire son scalpel dans les chairs d'un patient, ses assistants groupés autour de lui pouffèrent de rire.

— Qu'avez-vous donc, tas d'imbéciles, s'écria le spécialiste, ce n'est pourtant pas le moment de rigoler !

— Pardon, maître, répond l'un d'eux, vous avez dit : « Au bord du rein, guidez-nous au combat ! »

**L'art de faire des économies.** — Le fils d'Isaac rentre à la maison, essouffé mais joyeux.

— Papa, dit-il tu vas être content de moi. Au lieu de prendre le tramway pour rentrer de l'école, je lui ai couru après et j'ai économisé vingt centimes le prix de deux sections !

— Grand sot ! répond Isaac, tu ne pouvais pas courir après un taxi ? Tu aurais économisé quatre francs cinquante !

**A la campagne.** — Un touriste s'adresse à un paysan :

Vous avez un bien beau pays. Quelles sont les ressources des habitants ?

— L'élevage du cochon pendant l'hiver et les touristes l'été.

## DIMANCHE

**L'**EMPLOIE tous les prétextes pour que Madame Prosper ne lise pas les journaux ; je la conduis au cinéma, au théâtre, je la laisse potiner autant qu'elle veut avec ses voisines. Je la vois quelquefois chercher une gazette en disant : « Il y a bien longtemps que je n'ai pas lu le journal, je ne sais plus ce qui se passe. Ah ! ça, mais, Prosper, qu'est-ce que tu fais donc du canard ? Il ne m'est plus possible de mettre la main dessus. » Je lui réponds : « Ne te fatigue pas les yeux à le lire, il ne nous apprend jamais rien de nouveau ; nous vivons à une époque bien ennuyeuse. »

Je me cache moi-même pour lire les feuilles publiques, de peur que ma femme n'aventure un coup d'œil par-dessus mon épaule et n'y lise les exploits de cette armée de petites folles qui veulent à tout prix supprimer leur mari quand il leur fait une observation, qu'il n'est pas tout à fait selon leurs goûts ou qu'il n'est point parfait.

Chaque jour, l'une d'elles emploie le poison, le poignard, le vitriol ou tout autre moyen imprévu pour s'affranchir. Mme Prosper est si colérique, si emportée à la moindre contrariété, si tentée de commettre des actes qu'elle regretterait certainement par la suite, que je préfère ne pas lui laisser lire des faits-divers ou des feuilletons remplis de situations atroces.

« A Saint-Sébastien, dans la Creuse, Marie Demars, épouse Lacour, âgée de 32 ans, a arrosé sans bruit le lit où son mari sommeillait avec un litre d'essence et y a mis le feu. Lacour, re-